

Programme LEADER

Compte rendu du comité de pilotage n°2

9 septembre 2015

Personnes présentes :

Nom	Organisme
M. GILLOT	Président du Comité de pilotage, Maire de Vineuil-Saint-Firmin et Président de la Commission Développement économique du PNR
M. CHERON	Maire de Ver-sur-Launette, Président de la Commission Patrimoine naturel et réseaux écologiques du PNR
M. FLAMANT	Conseiller municipal de Pont Sainte-Maxence, Président de la Commission Patrimoine historique et culturel du PNR
M. LAMBLIN	Maire de Mortefontaine et Président de la Commission Forêt/filière bois du PNR
Mme. KOPNELS	Sous-Préfecture de Senlis
Mme NEAU	Directrice de la Communauté de communes Cœur Sud Oise
M. ROBERT	Chargé de mission au Conseil Régional de Picardie
M. VEQUES	Chargé de mission au Conseil Départemental de l'Oise
M. COUSIN	Chargé de mission à la Chambre d'Agriculture de l'Oise
Mme BAUDIER	Chargée de mission à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise
Mme. MADI	Chargée de mission à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise
Mme GONDRAS	Directrice de la Maison de la Pierre
Général MILLET	Administrateur du Domaine de Chantilly – Institut de France
Mme COPEAUX	Responsable Unité des Trois Forêts – ONF
Mme. LETRAIN	Directrice du Pavillon de Manse
M. ROUZE	Association Armorial, château Montépilloy
Mme. CAPRON	Directrice du PNR Oise - Pays de France
Mme. SOUVERAIN	Chargé de mission tourisme au PNR Oise – Pays de France

Déroulement de la réunion

Monsieur GILLOT introduit la réunion en rappelant que le PNR élabore son dossier de candidature pour porter un programme LEADER. Il estime qu'il s'agit d'une vraie opportunité pour le territoire. Il rappelle que c'est la Région Picardie qui sélectionne les candidatures, que ce programme LEADER s'adresse surtout au milieu rural et agricole. Il rappelle également qu'une première réunion a eu lieu en juin au cours de laquelle un document provisoire a été présenté (diagnostic, stratégie et titre des fiches-actions envisagées) et que cette deuxième réunion a pour objet de présenter un document plus abouti.

Il passe la parole à Sylvie CAPRON pour la présentation de ce document.

Sylvie CAPRON effectue un rappel de ce qui a été présenté lors de la réunion du 18 juin, notamment la stratégie retenue.

Elle explique que, suite à la réunion, l'équipe du Parc a poursuivi l'élaboration du document mais qu'elle s'est heurtée au PDR de la Picardie qui n'a pas intégré (contrairement à d'autres Régions) les questions d'énergie et de transition écologique, qui relèvent en Picardie du FEDER.

Elle ajoute que, par conséquent, une partie de l'axe 1 (circuits-courts non alimentaires) et l'axe 3 ne peuvent trouver leur place dans un programme LEADER et qu'il convient de revoir une partie de la stratégie et du programme d'actions.

Elle présente donc la stratégie telle qu'elle a été retravaillée ainsi que les fiches-actions.

Monsieur DELRUE demande qui peut bénéficier des financements LEADER pour les projets de circuits-courts. Sylvie CAPRON répond que cela peut concerner aussi bien un agriculteur qu'une collectivité ou une association.

Monsieur COUSIN observe que les aides à la formation (pour les agriculteurs ou du public en reconversion) sont déjà nombreuses et qu'il n'est pas pertinent de les garder dans le programme.

Il ajoute que certains territoires bénéficient aussi des MAEC. Sylvie CAPRON répond que vraisemblablement, ces projets ne cumuleront pas les aides LEADER et les aides au titre des MAEC.

Madame GONDRAIS demande si les porteurs de projets pourront bénéficier d'une aide en ingénierie pour les aider à monter des projets.

Sylvie CAPRON répond que oui, car le programme LEADER permet de financer un animateur qui sera à la disposition des porteurs de projet du territoire pour les aider à monter leurs projets.

Monsieur ROUZE demande à quelle hauteur sont finançables les opérations. Sylvie CAPRON répond que cela dépend, notamment s'il s'agit d'un projet privé ou public. Les projets privés étant financés à environ 20 à 30% par le LEADER. Elle rappelle que pour les projets privés, pour un euro LEADER, le projet doit pouvoir mobiliser un euro d'un autre financeur public (Etat, Région, Département, commune, intercommunalités, PNR). Par ailleurs, un minimum d'autofinancement est requis.

Monsieur COUSIN convient qu'il est extrêmement difficile, dans les délais impartis, de monter un plan de financement par fiches-actions. Il se demande s'il ne faudrait pas mettre en regard de la fiche-actions les projets potentiels.

Sylvie CAPRON répond qu'en fait c'est ce qu'elle a fait, étant entendu qu'elle a une meilleure connaissance des projets publics que des projets privés. Elle explique que, pour chaque projet potentiel, elle a évalué la capacité d'autofinancement du porteur de projet et les financements publics mobilisables. Elle indique que, malgré cela, le plan de financement est approximatif.

Monsieur DELRUE demande, concernant les aides aux commerces, ce qu'on appelle une commune rurale.

Madame MADI répond que les textes fixent, pour les aides concernant le commerce, un seuil de 3 000 habitants en deçà duquel une commune est dite rurale.

Le Général MILLET et Madame COPEAUX remarquent qu'il n'y a rien d'inscrit pour la forêt. Ils demandent si cela serait envisageable.

Sylvie CAPRON répond que l'exploitation de la forêt (et pas la valorisation de la filière) est éligible au PDR, que les forêts domaniales ne sont a priori pas concernées mais que les forêts privées et celles des communes le sont. Elle ajoute que l'ONF peut être bénéficiaire des aides, en tant que maître d'ouvrage délégué pour une forêt privée ou communale.

Madame COPEAUX indique que l'ONF, en qualité de gestionnaire de forêts pour le compte de l'Institut de France et des communes, a des projets de places de dépôt et de desserte et qu'un financement LEADER permettrait d'aider ces projets.

Sylvie CAPRON répond que l'exploitation de la forêt entre dans la stratégie globale du LEADER qui est de valoriser les ressources locales, elle constate que le bois est une ressource locale et participe au développement du territoire. Elle demande aux membres du Comité de pilotage s'ils souhaitent intégrer la thématique de la forêt.

Les membres du Comité de pilotage donnent leur accord.

Sylvie CAPRON répond qu'elle ajoutera donc cette thématique et qu'elle regardera comment l'introduire dans la stratégie et le programme d'actions.

Elle rappelle que l'ensemble des pôles urbains de plus de 10 000 habitants, à savoir Avilly-Saint-Léonard, Chantilly, Gouvieux, Lamorlaye, Vineuil-Saint-Firmin, Coye-la-Forêt, Pont-Sainte-Maxence, Pontpoint, Senlis, Chamant, Asnières-sur-Oise, Viarmes, Seugy, Fosses, Survilliers, ne peut bénéficier de plus de 20% de l'enveloppe LEADER.

Monsieur DELRUE demande à quelle échéance les projets pourront être présentés.

Sylvie CAPRON rappelle que le Parc doit d'abord déposer son dossier de candidature au plus tard le 21 novembre et que c'est la Région qui sélectionne les candidats. Elle rappelle que les territoires sont en concurrence, qu'ils sont au nombre de 10 à déposer un dossier pour 8 places, sachant qu'une première vague de sélection a déjà été faite.

Elle ajoute que la date à laquelle la sélection sera faite n'est pas connue, compte tenu des élections régionales et de la fusion des Régions Picardie et Nord/Pas de Calais. Elle espère que cela sera fait au premier trimestre. Elle explique qu'ensuite, si le dossier du Parc est retenu, une convention entre le Parc et la Région Picardie devra être signée et le Comité de programmation devra se mettre en place et affiner son règlement.

Monsieur CHERON pense que les premiers dossiers ne pourront pas être financés avant un an.

Sylvie CAPRON demande s'il y a d'autres questions ou observations. Elle rappelle qu'elle est à disposition des membres du Comité de pilotage, elle invite notamment les techniciens qui ont l'habitude, soit des dossiers européens, soit sont en charge des thématiques du LEADER de la contacter s'ils avaient notamment des remarques techniques.

Elle demande à Josselin ROBERT si, cette fois-ci, le dossier est répondu aux règles administratives du programme LEADER.

Josselin ROBERT répond que oui, pour ce qu'il a vu. Il rappelle qu'il reste la partie gouvernance.

Sylvie CAPRON répond que c'est précisément cette partie qu'il reste à discuter en Comité de pilotage au cours d'une prochaine réunion.

La date du 14 octobre 2015 à 15H00 est retenue. Cette réunion aura pour objet de voir de quelle façon la thématique de la forêt a été réintégrée dans le dossier et d'examiner la partie sur la gouvernance.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close.